

Accord Intéressement Matmut : le miroir aux alouettes

Le 23 juillet 2024



Un nouvel accord d'intéressement et participation a été signé à la Matmut. FO décrypte cet accord encensé par les syndicats qui est un miroir aux alouettes.

Un accord signé à l'unanimité : signe d'une meilleure répartition des bénéfices de la Matmut ?

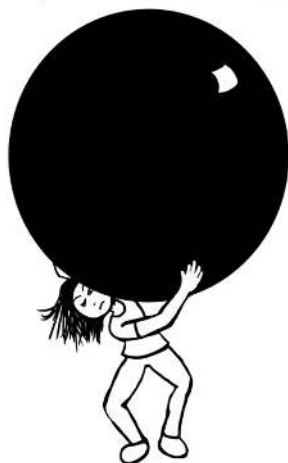
A l'unanimité, le nouvel accord sur l'intéressement et la participation a été signé par la Direction et l'ensemble des syndicats représentatifs (CGT, CGC, CFDT et CFTC).

Cet accord va-t-il nous permettre de récupérer le fruit de notre travail ? Allons-nous enfin avoir des montants aussi importants que la concurrence ?

Pouvons-nous nous réjouir de cet accord ?

Des résultats plombés par une société externe à l'UES !

Alors comment j'ai fait pour récupérer un boulet pareil???



La CGT et la CFDT avaient demandé lors du précédent accord que les résultats de la société Matmut & CO soient pris en

compte dans le calcul de l'intéressement. Pourtant, cette société ne fait pas partie de l'UES Matmut ! Il n'y avait donc aucune raison de revendiquer sa prise en compte, sauf si les salariés pouvaient y trouver un avantage. La Direction du groupe avait accepté. Et pour cause ! Le cabinet SACEF avait expliqué que les mauvais résultats techniques de Matmut & CO avaient un impact sur l'intéressement : - 1,4 millions d'€ en 2022 et - 1 million d'€ en 2023 !

Cette année, la Direction ne s'est pas faite prier pour renouveler cette disposition.

Dans l'intérêt des salariés, pourquoi ne pas avoir revendiqué la sortie de cette entreprise qui ne fait pas partie de l'UES et qui fait baisser notre intéressement ???

Des seuils de déclenchement restrictifs

Pour les 3 prochaines années nous avons encore 2 seuils de déclenchement, ce que FO avait déjà dénoncé en 2021, par notre tract « Intéressement : accord verrouillé et prime plafonnée » du 16/07/2021.

Dans ce nouvel accord, il a été intégré 2 fourchettes pour la satisfaction sociétariaire :

- une fourchette basse si l'évolution de la satisfaction des sociétaires est $\geq 20\%$ et $< 25\%$ (l'intéressement augmente de 0,25%).
- une fourchette haute si l'évolution de la satisfaction des sociétaires est $\geq 25\%$ (l'intéressement augmente de 0,50%).

Dans le précédent accord, il n'y avait ni fourchette haute, ni fourchette basse. L'évolution devait être simplement $\geq 20\%$ pour que l'indicateur soit atteint pour que l'intéressement augmente de 0,75 %. Avec un nombre de réclamations en hausse, croyez-vous que les sociétaires vont recommander la Matmut ?

Donc non seulement les collègues subissent une dégradation des conditions de travail du fait des choix stratégiques hasardeux de la Direction (SMART...), mais en plus **celle-ci rejette sur les collègues la responsabilité de la dégradation de la relation sociétariaire qui en découle.**

Une pression indirecte sur les salariés

Cette année, un nouvel indicateur fait son apparition : le développement de l'épargne ENCOURS VIE. Comme le souligne l'accord, « Les partenaires sociaux souhaitent, en déclinaison du plan stratégique, suivre un indicateur relatif à la mesure du développement de l'encours Vie (...) Taux de progression de l'encours global des produits Vie* constaté sur

un exercice*Epargne MVE/MVG + Contrat Multi Vie + Epargne Assurance Vie (complice vie, complice vie premium) et nouveau produit vie le cas échéant ».

Les conseillers sont sous pression pour vendre ces contrats. Comment accepter un indicateur qui risque de mettre encore plus de pression aux conseillers ?

Nous retrouvons encore dans cet accord, la maîtrise des coûts de l'évolution de l'activité notamment ceux liés aux frais généraux. Avec le coût des réparations et des loyers qui augmentent en raison de l'inflation, nous ne maîtrisons pas l'envol des frais généraux. Les salariés des PGIS vont donc être contraint de promouvoir le gré à gré pour faire baisser les frais généraux, et convaincre également d'aller dans un garage partenaire. Encore une fois, ce n'est pas au bénéfice des salariés.

Je fixe les objectifs et vous donne les moyens de les atteindre.



Pour obtenir un meilleur intéressement, les salariés vont donc être sous pression pour faire des économies à la Matmut et vendre toujours plus afin de recevoir quelques euros en plus.

Une prime Macron qu'on ne percevra jamais !

Le nouvel accord prévoit un dispositif de partage de la valeur en cas de réalisation d'un bénéfice exceptionnel dès lors que le résultat net fiscal est supérieur ou égal à 100 millions d'euros sur l'exercice considéré.

Un graphique vaut mieux qu'un long discours :



Pour mémoire, l'année 2021 était une année très exceptionnelle avec 80,1M€...

Allons-nous avoir cette prime dans les 3 prochaines années ?



Une petite avancé pour les bas salaires

FO salue le salaire plancher d'un montant de 26.000 € bruts (pour un équivalent temps plein) pour le calcul de l'intéressement mais cela ne concerne que 350 salariés.

Cependant, pour que l'ensemble des petits salaires aient un montant supérieur en intéressement, **il fallait se battre pour que la prime ne porte que sur le temps de présence.** A nouveau, la prime est répartie à 60 % sur la présence et 40 % sur les salaires.

L'accord profite toujours plus aux salariés à hauts revenus et notamment aux attachés et cadres de Direction !

Enfin le respect de la loi ... Mais seulement pour 3 ans !

Concernant la prise en compte des congés anniversaire dans le calcul de l'intéressement, la Direction a répondu favorablement à la demande de la CGT...

Alors qu'il s'agit d'une obligation légale !!!!!

FO déplore que la Direction ne s'engage à respecter la loi et la convention collective que pour une durée limitée : « **Par exception et au titre exclusif de cet accord,** les congés anniversaires conventionnels en vigueur au sein de l'UES au titre des exercices **2024, 2025 et 2026** seront également pris en compte dans le décompte du temps de présence du collaborateur ».

En effet, les périodes de congés sont du temps de travail effectif (article L 3141-5 du Code du travail et article 39 de la Convention Collective de l'assurance).

Cet accord n'est pas égalitaire et ne rend pas justice au travail des salariés du groupe Matmut.

FO-MATMUT, la Force syndicale
qui ne se laisse pas berner !



Abonnement à la Lettre d'information :

Flashez ce QRCode...



...ou [cliquez ici](#).

Et donc, personne n'a
pris des rames...



La Matmut se réserve donc le droit de ne respecter la législation uniquement pendant une période de 3 ans et prend les signataires pour des amateurs.

Bon accord ? Mauvais accord ?

Ce nouvel accord intéressement et participation ne va pas nous permettre de percevoir une meilleure prime.

Alors que d'années en années, nous répondons aux objectifs déguisés, le montant qui sera perçu sera une fois de plus bien inférieur à ce que les salariés des concurrents vont percevoir, avec un rapport pouvant aller de un à dix...

FO
la force syndicale
j'adhère



Ne confiez pas vos intérêts à n'importe qui...

Rejoignez LE syndicat qui défend vraiment vos
intérêts à la Matmut !

Rejoignez FO !

Adhérez en ligne sur notre site web :

fo-matmut.org